

# arh

**Midi-Pyrénées**

agence régionale de l'hospitalisation

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES  
AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES  
DES HAUTES-PYRENEES

646

CENTRE HOSPITALIER DE  
TARBES VIC EN BIGORRE

22 SEP 2008

6400

Toulouse, le

19 SEP. 2008

Le Directeur de l'Agence Régionale  
De l'hospitalisation Midi-Pyrénées

à

Monsieur le Président  
du conseil d'administration  
**Centre Hospitalier de Bigorre**  
Boulevard de Lattre de Tassigny  
BP 1330  
65013 TARBES Cédex

Monsieur le Président,

L'organisation de l'offre de soins du territoire de santé des Hautes-Pyrénées, sa recomposition nécessaire, conduit, à travers la mise en place du SROS et la négociation des contrats d'objectifs et de moyens, à renforcer les complémentarités entre institutions dans un contexte de recherche de la qualité et de la sécurité des soins.

Les centres hospitaliers de Tarbes et de Lourdes ont acté à ce titre des coopérations cohérentes et travaillé dans la perspective d'un groupe hospitalier sur deux sites.

Les deux établissements, dont l'offre de soins et l'activité économique impactent de façon conséquente le bassin d'implantation et le département, connaissent d'importantes difficultés liées au contexte de gestion de la protection sociale, les deux institutions s'avérant structurellement coûteuses au regard des activités développées.

Le contexte départemental fait apparaître par ailleurs une progression démographique stable, une couverture des besoins du territoire effective et une restructuration du secteur privé déjà entamée.

Ces données amènent, afin de consolider l'offre publique apportée par les deux centres hospitaliers, à envisager de la redimensionner dans le cadre d'un nouveau site hospitalier, unique, à construire, à même de répondre, en moyens humains et techniques, aux contraintes que nécessite la réponse aux besoins de santé de la population.

C'est sur cette perspective que s'était conclue la table ronde du 1<sup>er</sup> août 2008 tenue à la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

La Commission Exécutive de l'Agence Régionale de Santé de Midi-Pyrénées dans sa réunion du 9 septembre 2008 a accepté le principe d'une telle opération de restructuration et s'est engagée à en assurer l'accompagnement.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur de l'ARH,

  
Pierre GAUTHER